

# Donnez-vous les moyens de réussir.

Le soutien financier  
au cours des études à l'UQAM



L'Université du Québec à Montréal veut s'assurer que les candidats aux études de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle universitaire aient le soutien financier nécessaire pour entreprendre leur formation à l'UQAM et la mener à terme.

C'est pourquoi nous vous encourageons à profiter des divers programmes de bourses et autres ressources visant à vous soutenir dans vos études et à enrichir votre curriculum vitae d'expériences de recherche et de travail fort intéressantes.

Vous trouverez dans ce document une description des principales sources mises à la disposition des candidats et des étudiants, tant québécois que canadiens ou étrangers.

**Nous vous invitons à consulter notre site Web, où vous trouverez toute l'information relative au soutien financier disponible et notamment le répertoire électronique complet des bourses de même que les calendriers des principaux concours.**

→ [www.vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere](http://www.vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere)

*L'emploi du genre masculin a été privilégié dans ce document aux seules fins de ne pas alourdir inutilement le texte.*

**Note à l'intention des candidats de l'étranger :**

À l'exception des bourses distribuées par les grands organismes subventionnaires québécois et fédéraux et du programme de prêts et bourses du gouvernement du Québec, les étudiants étrangers ont accès à presque toutes les formes de soutien financier offertes à l'UQAM. Ne négligez pas par ailleurs de faire une recherche des sources de financement disponibles dans votre pays.

**TABLE DES MATIÈRES**

**Les bourses d'études**

Les programmes de la Fondation de l'UQAM

- Concours de bourses d'excellence 4
- Fonds à l'accessibilité et à la réussite des études (FARE) :
  - Bourses régulières et bourses de recrutement 5
- Bourses d'excellence d'organismes subventionnaires
  - Au niveau provincial (FORNT, FORSC, FRSQ) 6
  - Au niveau fédéral (CRSH, CRSNG, IRSC) 7
  - Programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier 8
  - Programme conjoint (fédéral et provincial) 9
- Bourses puisées à même les fonds de recherche des professeurs 10
- Bourses facultaires ou départementales 10
- Bourses à la mobilité internationale 11
- Programme de bourses des gouvernements étrangers 11

**Le programme de prêts et bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS)**

12

**Les services de soutien offerts aux étudiants**

14

**L'exemption partielle des droits de scolarité exigés des étudiants étrangers**

15

**Les emplois**

- Programme études-travail 16
- Assistant de recherche 16
- Auxiliaire d'enseignement 17
- Moniteur de programme 17
- Chargé de cours 18
- Les autres emplois 18

**En 2008-2009, les étudiants de l'UQAM ont reçu plus de 32 millions de dollars en guise de soutien financier.**



# Les bourses d'études

## → LES PROGRAMMES DE LA FONDATION DE L'UQAM

La Fondation de l'UQAM a pour mission de recueillir des fonds en établissant des partenariats et en développant une culture philanthropique solide dans la communauté afin de contribuer aux activités d'enseignement, de recherche et de création de l'UQAM.

Chaque année, les sommes amassées par la Fondation sont versées à l'Université, laquelle recommande leur affectation en tenant compte des volontés des donateurs et des projets approuvés par la haute direction.

La Fondation de l'UQAM chapeaute plusieurs programmes de bourses qui s'articulent en deux principaux volets : les concours de bourses d'excellence et le Fonds à l'accessibilité et à la réussite des études (programme FARE) dédié spécifiquement aux cycles supérieurs.

### CONCOURS DE BOURSES D'EXCELLENCE

- Bourses d'une valeur de **500 \$ à 10 000 \$**
- Offertes aux étudiants des trois cycles d'études
- À l'intention des étudiants québécois et étrangers (sauf les bourses d'entrée au 1<sup>er</sup> cycle, réservées aux Québécois)
- Allouées essentiellement aux candidats ayant les meilleurs résultats scolaires
- Cumulables avec les autres bourses offertes par la Fondation de l'UQAM

Une bourse d'excellence constitue un témoignage d'encouragement tangible et une reconnaissance qui marque votre carrière universitaire et professionnelle. Deux fois par année, à l'automne et à l'hiver, la Fondation de l'UQAM, en collaboration avec la division de l'Aide financière des Services à la vie étudiante de l'UQAM, organise un concours de bourses d'excellence destiné à l'ensemble de la communauté étudiante. Il en existe de toutes sortes, réservées aux étudiants qui excellent dans des domaines précis (musique, comptabilité, etc.), qui s'intéressent à un sujet particulier, s'impliquent dans la communauté, pratiquent intensivement un sport, vivent avec un handicap, sont originaires d'un pays particulier, etc.

**Au 1<sup>er</sup> cycle**, la grande majorité **des bourses d'excellence** sont offertes au plus tôt après le premier trimestre d'études (soit quand les premiers résultats universitaires sont connus).

La Fondation de l'UQAM offre par ailleurs, dès l'admission, plusieurs **bourses d'entrée** de 2 000 \$. Celles-ci sont octroyées aux étudiants admis pour la première fois au trimestre d'automne à un programme de baccalauréat à temps complet à l'UQAM, et qui ont une excellente cote de rendement (cote R) au collégial. Il n'y a aucun formulaire à remplir : tout candidat qui soumet sa demande d'admission à un programme de baccalauréat à temps complet avant la date limite d'admission et qui répond aux exigences est automatiquement retenu.

À noter qu'en plus de tous les programmes de bourses institutionnels existants, la Faculté des sciences de l'UQAM offre annuellement 115 000 \$ en bourses d'études à ses étudiants, à savoir 10 bourses d'entrée de 1 500 \$ aux étudiants admis dans ses programmes de baccalauréat, de même que 50 bourses de 2 000 \$ aux étudiants inscrits dans ses programmes de maîtrise et de doctorat.

**Aux cycles supérieurs**, il n'est généralement pas nécessaire d'avoir accumulé des crédits d'études de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle avant de faire une demande de bourse, à moins que cela constitue une condition d'admissibilité à votre programme. Les relevés de notes des études universitaires antérieures seront requis et vous devrez être inscrit en bonne et due forme aux cours de votre programme pour que votre candidature soit retenue. Notez que les bourses offertes aux cycles supérieurs sont généralement plus généreuses qu'au 1<sup>er</sup> cycle.

Nous vous invitons à être attentif au respect des dates limites qui se situent généralement au début du mois d'**octobre** pour le concours offert à l'automne, et à la **mi-février** pour celui de l'hiver.

Les résultats sont communiqués aux étudiants par courrier dans les six semaines après la date de fermeture du concours. La remise de ces bourses se fait dans l'année en cours lors d'une cérémonie officielle organisée par la Fondation de l'UQAM.

### Renseignements

#### Division de l'Aide financière des Services à la vie étudiante

- [www.vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere](http://www.vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere)  
ou 514 987-7871

En 2008-2009, la Fondation de l'UQAM a remis près de 1,8 million de dollars en bourses d'études à plus de 700 étudiants de tous les cycles et de toutes les disciplines qui se sont démarqués par l'excellence de leur dossier, la pertinence et l'originalité de leur projet d'études ou encore par leur engagement auprès de la communauté.

## FONDS À L'ACCESSIBILITÉ ET À LA RÉUSSITE DES ÉTUDES (FARE) DE L'UQAM – BOURSES RÉGULIÈRES

- Programme offert une fois par année (la date limite est généralement en septembre : veuillez vous informer à l'avance)
- D'une durée d'un an (non renouvelable automatiquement : il faut présenter une nouvelle demande chaque année)
- À l'intention des étudiants québécois et étrangers
- Bourses d'une valeur de **5 000 \$** à la maîtrise et de **6 000 \$** au doctorat
- Cumulables avec les autres bourses offertes par la Fondation de l'UQAM
- Non cumulables avec les bourses versées par les organismes externes (CRSNG, CRSH, FQRNT, FQRSC, FRSQ, etc.)
- Issues des fonds institutionnels de l'UQAM et de donateurs externes

Ce programme vise à assurer aux étudiants méritants un revenu minimal leur permettant de se consacrer à leurs études à temps complet. Les **bourses régulières** sont octroyées par concours aux étudiants en cours d'études, alors que les bourses de recrutement (voir ci-dessous) sont offertes dès l'admission à de très bons candidats acceptés dans nos programmes de maîtrise et de doctorat.

Le programme de bourses régulières confère aux étudiants admissibles un revenu minimal qui se compose d'une bourse d'excellence octroyée par l'Université ou par un donateur externe (5 000 \$ à la maîtrise et 6 000 \$ au doctorat) et d'un revenu d'appariement pouvant prendre la forme de contrats ou de bourses obtenus d'une unité académique et/ou d'un professeur de l'UQAM (adjoint de recherche, auxiliaire d'enseignement, bourse offerte par un professeur à même ses fonds de recherche, etc.).

Le revenu d'appariement ainsi exigé doit totaliser un minimum de 3 500 \$ à la maîtrise (exception faite des programmes en arts et pour le profil création des programmes en études littéraires et en communication où le montant minimal est fixé à 2 000 \$) et de 4 000 \$ au doctorat. L'étudiant doit avoir obtenu ces montants minimaux au cours d'une période donnée – généralement entre le 1<sup>er</sup> mai de l'année précédente et le 30 avril de l'année en cours. La direction de certains programmes jugera admissible, avec pièces justificatives, un revenu équivalent obtenu à l'extérieur de l'Université pour un travail pertinent à votre domaine d'études (se renseigner auprès de la direction de votre programme).

L'étudiant admissible est ainsi assuré d'un revenu annuel minimal de 7 000 \$ à 8 500 \$ à la maîtrise (selon la discipline) et de 10 000 \$ dans la majorité des programmes de doctorat.

Vous obtiendrez, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de vos études dans un programme de cycles supérieurs à l'UQAM, des informations plus précises sur les types de contrats ou de bourses offerts par les unités académiques et les professeurs.

**En raison des règles de cumul – les étudiants récipiendaires d'une bourse d'excellence d'un organisme subventionnaire (CRSH, CRSNG, FQRNT, FQRSC, FRSQ, etc.) n'étant pas admissibles à ce programme de bourses –, ce programme permet à d'autres candidats ayant d'excellents résultats d'obtenir un financement.**

Veuillez noter que ce programme est offert au trimestre d'automne uniquement.

Les récipiendaires sont informés des résultats par courrier environ six semaines après la date de fermeture du concours.

### Renseignements

#### Bureau de l'enseignement et des programmes

→ [www.bep.uqam.ca](http://www.bep.uqam.ca) ou 514 987-3027

*Vous pouvez également vous informer auprès de la direction de votre programme.*

En 2008-2009, 330 bourses ont été allouées par l'entremise du programme FARE, pour un montant total de 1 757 000 \$.

## FONDS À L'ACCESSIBILITÉ ET À LA RÉUSSITE DES ÉTUDES (FARE) DE L'UQAM – BOURSES DE RECRUTEMENT

- Nouveau programme de bourses à l'intention des candidats à la maîtrise et au doctorat (programmes comportant un minimum de 6 crédits de recherche)
- À l'intention des candidats québécois et étrangers
- Bourses d'une valeur de **8 500 \$** à la maîtrise et de **12 000 \$** au doctorat
- Non cumulables avec les bourses versées par les grands organismes externes (CRSNG, CRSH, FQRNT, FQRSC, FRSQ, etc.)
- Non renouvelables (un boursier peut toutefois faire une demande de bourse FARE régulière l'année suivante)

En 2009-2010, 84 bourses de recrutement seront allouées automatiquement aux meilleurs candidats québécois ou étrangers ayant fait une demande d'admission dans nos programmes de maîtrise et de doctorat. Les bourses étant accordées directement par les responsables de programme, les candidats n'ont aucun formulaire à remplir.

### Renseignements

#### Bureau de l'enseignement et des programmes

→ 514 987-3000, poste 4972

Un candidat ayant fait une demande d'admission dans un de nos programmes de maîtrise ou de doctorat et qui juge posséder un excellent dossier (équivalent à une moyenne approximative de 4/4,3) peut aussi s'informer à la direction du programme concerné.

## BOURSES D'EXCELLENCE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

On entend généralement par organismes subventionnaires externes ceux qui relèvent des gouvernements du Québec et du Canada. Les concours étant de niveau provincial ou national, la concurrence y est forte (les candidats sélectionnés ont pour la plupart une moyenne supérieure à 3.7/4.3). Une attention particulière doit par ailleurs être portée à la période de validité de la bourse. Dans la majorité des demandes, cette période correspond à l'année scolaire qui suit le dépôt du dossier de candidature.

- Programmes de bourses offerts dans toutes les universités canadiennes ou québécoises (selon le concours)
- Sauf exception (ex. : bourses pour un stage en recherche ou en entreprise du CRSNG), ces bourses sont réservées aux étudiants de maîtrise et de doctorat (les étudiants de dernière année du baccalauréat peuvent présenter des demandes de bourses de niveau maîtrise avant même de débiter leur programme)
- À l'intention des citoyens canadiens ou des résidents québécois, sauf pour certains programmes du FQRNT et du FRSQ qui offrent des bourses aux étudiants étrangers au niveau doctoral
- On trouve la présentation synthétique de ces concours dans le répertoire des bourses d'excellence : [www.vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere](http://www.vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere)

6

### AU NIVEAU PROVINCIAL

Les principaux organismes subventionnaires au niveau provincial sont les **Fonds québécois de la recherche** (FQRNT, FQRSC et FRSQ). Le choix de l'organisme à qui soumettre une demande de financement est fonction du domaine de recherche dans lequel s'inscrit votre projet de mémoire de maîtrise ou de thèse de doctorat.

On distingue ainsi :

- le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT), qui œuvre dans les domaines de recherche en sciences naturelles, sciences mathématiques et génie  
[www.fqrnt.gouv.qc.ca](http://www.fqrnt.gouv.qc.ca)
- le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) pour les domaines reliés aux sciences sociales et humaines, aux arts et aux lettres  
[www.fqrsc.gouv.qc.ca](http://www.fqrsc.gouv.qc.ca)
- le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) pour le domaine de la santé humaine  
[www.frsq.gouv.qc.ca](http://www.frsq.gouv.qc.ca)

La plupart des bourses du FQRNT, du FQRSC et du FRSQ sont octroyées pour une période de deux ans à la maîtrise et de trois ans au doctorat. Sauf exception, les bourses de maîtrise sont d'un montant de **15 000 \$** par année et celles du doctorat sont de **20 000 \$** par année.

Ces concours sont généralement offerts à l'automne (octobre). Les étudiants doivent remplir et envoyer leur formulaire en ligne. Les documents annexes doivent être envoyés par la poste avant la date limite du concours. La sélection est assurée par l'organisme qui met en place différents comités d'experts pour évaluer les dossiers, et les récipiendaires peuvent, selon les cas, obtenir leur financement à compter de l'été. L'annonce des résultats se fait en avril de l'année suivante.

#### Renseignements

##### Division de l'Aide financière des Services à la vie étudiante

- [www.vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere](http://www.vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere)  
ou 514 987-7871

*Vous pouvez aussi vous renseigner directement auprès de la direction de votre programme de maîtrise ou de doctorat.*



## AU NIVEAU FÉDÉRAL

Au niveau fédéral, les principaux organismes subventionnaires sont le CRSH, le CRSNG et les IRSC. Le choix de l'organisme à qui soumettre une demande de financement est fonction du domaine de recherche dans lequel s'inscrit votre projet de mémoire de maîtrise ou de thèse de doctorat.

Ainsi, on distingue :

- le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (**CRSH**) qui œuvre dans tous les domaines sauf les sciences et la santé  
[www.crsh.ca](http://www.crsh.ca)
- le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie (**CRSNG**) qui offre des bourses de niveau maîtrise et doctorat dans le domaine des sciences. Toutefois, certaines spécialités du doctorat en psychologie y sont aussi admissibles  
[www.crsng.ca](http://www.crsng.ca)
- et les Instituts de recherche en santé du Canada (**IRSC**), principaux organismes fédéraux responsables du financement de la recherche en santé au Canada  
[www.irsc.ca](http://www.irsc.ca)

Les bourses fédérales sont octroyées pour une période maximale d'une année à la maîtrise (**17 500 \$** au CRSH et **17 300 \$** au CRSNG) et de trois à quatre ans au doctorat (à raison de **20 000 \$ à 35 000 \$** par an au CRSH et de **21 000 \$ \$ à 35 000 \$** pour le CRSNG).

Au CRSH ou au CRSNG, les bourses régulières et les bourses du Canada (ces dernières au montant de **35 000 \$** par année) sont octroyées lors du même concours. Aussi, vous n'avez qu'un seul formulaire de demande de bourse à remplir.

Chaque université dispose d'un nombre maximal de candidatures à soumettre. Aussi, une présélection universitaire (classement des candidatures par programme, puis au sein de comités d'experts) précède la sélection effectuée par l'organisme.

Ces concours sont généralement offerts à l'automne (octobre), pour un financement l'année suivante. Les étudiants doivent compléter et déposer leur dossier auprès du responsable du programme d'études actuel au plus tard à la date limite. L'annonce des résultats se fait en avril de l'année suivante.

### Renseignements

#### Bureau de l'enseignement et des programmes

- [www.bep.uqam.ca](http://www.bep.uqam.ca)  
ou 514 987-3027

*Vous pouvez aussi vous renseigner directement auprès de la direction de votre programme de maîtrise ou de doctorat.*

## PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DU CANADA VANIER

Nouveau !

Depuis juin 2009, le programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier, administré par le CRSH, le CRSNG et les IRSC, offre à des étudiants de doctorat des bourses de **50 000 \$** par année, valables pour un maximum de trois ans. C'est l'Université qui choisit les candidats, dont le dossier est soumis à un comité d'évaluation, puis à un comité de sélection qui détermine les lauréats. Ce programme vise à attirer et à retenir au Canada des doctorants de classe mondiale qui démontrent des compétences en leadership et qui ont obtenu d'excellents résultats dans leurs études supérieures en sciences humaines, sciences naturelles, génie ou sciences de la santé.



LE 4 JUIN 2009 – Trois doctorants de l'UQAM reçoivent la plus prestigieuse bourse d'études supérieures au Canada, la Bourse Vanier. Il s'agit de **Marie-Hélène Chayer**, doctorante en psychologie, **Marie-Nathalie Martineau**, doctorante en sociologie, et **Étienne Gaudette**, doctorant en économique.

*De gauche à droite, Robert Proulx, vice-recteur à la Vie académique, Anne Rochette, doyenne de la Faculté des sciences humaines, Marie-Hélène Chayer, doctorante en psychologie, Marie-Nathalie Martineau, doctorante en sociologie, le recteur, Claude Corbo, Étienne Gaudette, doctorant en économique, Ginette Legault, doyenne de l'ESG UQAM. Photo : Denis Bernier.*

## PROGRAMME CONJOINT : BOURSES DE RECHERCHE EN MILIEU DE PRATIQUE « BMP INNOVATION »

- À l'intention des étudiants inscrits à temps complet dans un programme de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle qui désirent réaliser un projet de recherche dans le cadre d'un partenariat université-entreprise
- Bourses d'une valeur de **21 000 \$** (incluant une contribution minimale de 7 000 \$ du partenaire privé) octroyées pour une période maximale de 2 ans à la maîtrise
- Bourses d'une valeur de **27 000 \$** (incluant une contribution minimale de 9 000 \$ du partenaire privé) octroyées pour une période maximale de 3 ans au doctorat
- Réservées aux citoyens canadiens et aux résidents permanents du Canada et aux étudiants étrangers qui poursuivent des études dans une université québécoise
- Volet en sciences humaines (offert par le FQRSC) pour les étudiants œuvrant dans tous les domaines sauf les sciences naturelles et la santé  
[www.fqrsc.gouv.qc.ca/fr/bourses/candidat.php](http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/fr/bourses/candidat.php)
- Volet en sciences naturelles (offert par les FQRNT et CRSNG) pour ceux qui travaillent dans le domaine des sciences. Il est à noter que certaines spécialités de disciplines telles que la psychologie, la kinésiologie et la géographie peuvent aussi y être admissibles  
[www.fqrnt.gouv.qc.ca/parteneriatsInnovation/index.htm](http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/parteneriatsInnovation/index.htm)

Aucune date limite n'est fixée pour ces concours. L'Université n'a aucun nombre maximal de candidatures à soumettre. Ainsi, aucune présélection universitaire n'est effectuée. Les demandes pour le volet en sciences naturelles ou santé peuvent être déposées en tout temps au Bureau de l'enseignement et des programmes. Au moment du dépôt de la demande, la proposition doit faire l'objet d'un projet d'entente de collaboration entre l'étudiant, l'Université et le milieu d'accueil. Les demandes dans les autres domaines sont gérées directement par le FQRSC.

### Renseignements Bureau de l'enseignement et des programmes

- [www.bep.uqam.ca](http://www.bep.uqam.ca)  
ou 514 987-3000, poste 3019



## ➔ BOURSES PUISÉES À MÊME LES FONDS DE RECHERCHE DES PROFESSEURS

- ➔ Offertes aux étudiants des trois cycles d'études (mais davantage à ceux des cycles supérieurs)
- ➔ À l'intention des étudiants québécois et étrangers
- ➔ Les montants sont variables, s'échelonnant généralement entre 3 000 \$ et 15 000 \$, selon les recherches
- ➔ On peut obtenir des informations sur cette possibilité d'aide financière auprès des professeurs que l'on connaît et/ou qui effectuent des recherches sur les sujets qui nous intéressent le plus, ou encore auprès du directeur des études de cycles supérieurs

Les recherches menées à l'Université sont financées par divers organismes privés, provinciaux, fédéraux et par des fonds institutionnels. Parmi les montants recueillis, une partie est redistribuée aux étudiants par les professeurs, les regroupements de recherche (centres et groupes de recherche, chaires, etc.) et les départements sous forme de bourses d'études ou de recherche. Ceci a cours dans une grande partie des départements de l'UQAM, où est instaurée une politique de financement visant à assurer aux étudiants un revenu tout au long de leurs études. Les étudiants qui montrent une réelle motivation pour leurs études et leur projet de recherche ont naturellement les meilleures chances d'obtenir ces bourses.

En 2008-2009, les professeurs de l'UQAM ont reçu quelque 54,2 millions de dollars en subventions et contrats de recherche. De ce montant, environ 7 millions de dollars ont été alloués en bourses de recherche à des centaines d'étudiants des trois cycles d'études.

10

## ➔ BOURSES FACULTAIRES OU DÉPARTEMENTALES

Chaque unité facultaire et bon nombre des départements qui les constituent offrent des bourses d'admission et/ou des bourses d'excellence. Ces programmes de soutien financier sont nombreux et ont des objectifs et des conditions d'admissibilité extrêmement variés. Que vous soyez un étudiant inscrit à l'UQAM ou un étudiant en voie d'y être admis, du Québec ou de l'étranger, peu importe le cycle d'études, consultez les sites Web du département et de l'unité facultaire où est offert votre programme pour connaître toutes les offres disponibles.

- |  |   |  |
|--|---|--|
| ➔ Faculté des arts<br><a href="http://www.arts.uqam.ca">www.arts.uqam.ca</a>                         | ➔ Faculté des sciences<br><a href="http://www.sciences.uqam.ca">www.sciences.uqam.ca</a>      | ➔ École des sciences de la gestion<br><a href="http://www.esq.uqam.ca">www.esq.uqam.ca</a> |
| ➔ Faculté de communication<br><a href="http://www.facom.uqam.ca">www.facom.uqam.ca</a>               | ➔ Faculté des sciences de l'éducation<br><a href="http://www.fse.uqam.ca">www.fse.uqam.ca</a> |  |
| ➔ Faculté de science politique et de droit<br><a href="http://www.fspd.uqam.ca">www.fspd.uqam.ca</a> | ➔ Faculté des sciences humaines<br><a href="http://www.fsh.uqam.ca">www.fsh.uqam.ca</a>       |  |



## BOURSES À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

- D'une valeur de 750 \$ à 1 000 \$ par mois, pour un maximum de 8 000 \$ selon le lieu et la durée du séjour (de 2 mois à 8 mois)
- Offertes aux étudiants des trois cycles d'étude inscrits à temps complet
- À l'intention des résidents du Québec
- Conditions au baccalauréat : avoir réussi un minimum de 24 crédits avant le séjour à l'étranger
- Conditions à la maîtrise et au doctorat : avoir réussi un minimum de 9 crédits avant le séjour à l'étranger
- Les critères d'octroi de base stipulent que vous devez avoir une moyenne minimale de 2,8/4,3 (mais certaines facultés exigent plutôt un minimum de 3,2/4,3)
- Certaines facultés ont des conditions et critères d'octroi supplémentaires (ex. : favoriser les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles)

Une bourse à la mobilité peut vous aider à mettre en œuvre un projet d'études, de recherche ou de stage à l'étranger. Le montant obtenu pourra couvrir une partie des dépenses encourues pour votre transport, votre hébergement, vos livres, vos frais de scolarité et de subsistance. Puisque vous pouvez la combiner à des bourses d'excellence, il s'agit d'une offre non négligeable.

Grâce au programme de bourses à la mobilité, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS) offre annuellement 1, 2 à 1, 4 million de dollars afin de soutenir financièrement les étudiants de l'UQAM qui souhaitent poursuivre une partie de leurs études (ou dans certains cas effectuer un stage ou des recherches) à l'étranger.

La date limite pour déposer sa candidature étant sujette à changement, il convient de vous renseigner à l'avance. Celle-ci se situe généralement à la mi-février ou au début mars pour un séjour à l'étranger à l'été, à l'automne et/ou à l'hiver suivant. Les facultés ou écoles de l'UQAM sont en charge de l'intégralité du processus de sélection pour ce concours, qui est par ailleurs chapeauté par le Service des relations internationales de l'UQAM.

Les candidats retenus sont informés par courrier six semaines après la date du dépôt de leur demande. Pour se prévaloir d'une bourse à la mobilité pour un séjour d'études, les étudiants doivent avoir complété un dossier d'échange étudiants (CREPUQ ou bilatéral) et se conformer aux exigences propres à ces programmes.

Les principales caractéristiques de ce programme de bourses à la mobilité sont les suivantes :

- Ce programme est offert une seule fois par année, aussi il faut être prêt à temps;
- pour ceux qui projettent de compléter une partie de leur scolarité à l'extérieur du Québec, la durée maximale est de deux séjours d'au moins deux mois chacun et d'une durée totale d'au plus huit mois;
- le montant maximal de la bourse peut varier de 750 \$ à 1 000 \$ par mois, selon la destination et dans certains cas, selon les unités facultaires;
- le nombre de bourses étant limité à 370 environ, une sélection des candidatures est effectuée par chaque faculté. Aussi, la probabilité d'obtenir une bourse varie d'une faculté à l'autre;
- les bourses à la mobilité sont cumulables avec le programme de prêts et bourses du MELS et les programmes de bourses d'excellence, mais pas avec d'autres programmes de bourses destinées à financer un projet d'études à l'étranger;
- la formation acquise à l'extérieur du Québec devra mener à l'obtention, dans le programme en cours à l'UQAM, d'un nombre d'unités équivalent au nombre de crédits associé aux études à temps plein à l'UQAM, soit un minimum de 12 crédits par trimestre.

### **Renseignements Service des relations internationales**

- [www.international.uqam.ca](http://www.international.uqam.ca)  
ou 514 987-7969

## PROGRAMME DE BOURSES DES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS

- Plus d'une centaine de bourses. Créées conformément aux accords bilatéraux et aux ententes de coopération signées entre le gouvernement du Québec et des gouvernements étrangers en matière d'éducation et de formation
- Offertes aux étudiants québécois qui désirent faire des études ou de la recherche à l'étranger
- À l'intention des candidats au premier, deuxième ou troisième cycle ou aux études postdoctorales

### **Renseignements Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec**

- [www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/bourses.asp](http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/bourses.asp)

# Le programme de prêts et de l'Éducation, du Loisir et

## LE PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES POUR DES ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

- Offert dans toutes les universités québécoises, aux étudiants des trois cycles d'études
- Réservé aux citoyens canadiens résidents du Québec (incluant ceux qui ont le statut de résident permanent ou de réfugié)
- Les étudiants inscrits à temps complet ou à temps partiel sont admissibles
- Formulaire de demande d'aide financière et procédure : [www.afe.gouv.qc.ca](http://www.afe.gouv.qc.ca)

### Renseignements

#### Division de l'Aide financière des Services à la vie étudiante

- [www.vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere](http://www.vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere)  
ou 514 987-3135



# bourses du ministère du Sport du Québec

Le principal critère d'admissibilité au programme de prêts et bourses du gouvernement est l'analyse du revenu financier de l'étudiant, de ses parents et/ou de son conjoint, et non l'excellence du dossier scolaire.

La procédure de départ est relativement simple. Vous devez d'abord remplir un formulaire de demande d'aide financière (en ligne à l'adresse [www.afe.gouv.qc.ca](http://www.afe.gouv.qc.ca)). L'analyse de votre demande prendra environ quatre semaines, de sorte qu'il serait judicieux de faire votre demande avant le 30 juin, pour être assuré de recevoir une aide financière à temps pour la rentrée d'automne.

Un calcul du montant du prêt et, éventuellement, de la bourse qui vous seront accordés sera effectué en fonction des informations que vous aurez fournies. Lorsque vous recevrez le résultat du calcul, vous devrez ensuite vous présenter à la division de l'Aide financière des Services à la vie étudiante de l'UQAM, pour y cueillir votre *Certificat de garantie*, que vous ferez par la suite homologuer par votre institution financière.

Pendant l'année scolaire, l'aide financière accordée sera versée directement dans votre compte bancaire, et ce mensuellement ou périodiquement. À titre indicatif, le montant des prêts accordés aux étudiants de premier cycle universitaire pendant l'année scolaire 2008-2009 était de 305 \$ par mois d'études.



# Les services de soutien offerts aux étudiants

L'UQAM met à votre disposition une panoplie de services visant à vous soutenir dans vos démarches afin d'obtenir une aide financière.

→ **Comptoir d'accueil de l'Aide financière**

Pour rencontrer un spécialiste de l'aide financière.

Local DS-R305  
(pavillon J.-A. DeSève)

→ **Ligne téléphonique interactive**

Pour obtenir une multitude de renseignements ou parler à un spécialiste de l'aide financière.

514 987-3135

→ **Guides d'information à l'intention des candidats aux études de 1<sup>er</sup> cycle et des cycles supérieurs**

[www.vie-etudiante.uqam.ca/aidefinanciere/Pages/boursesguide.aspx](http://www.vie-etudiante.uqam.ca/aidefinanciere/Pages/boursesguide.aspx)

→ **Service de commissaire à l'assermentation**  
(pour les étudiants inscrits) – Fermé durant l'été

Horaire :  
[www.vie-etudiante.uqam.ca/aidefinanciere/Pages/commissaireassermentation.aspx](http://www.vie-etudiante.uqam.ca/aidefinanciere/Pages/commissaireassermentation.aspx)  
(ou venez vous informer au local DS-R502 situé près de l'Aide financière).

→ **Rencontres d'information** offertes par la division de l'Aide financière (section des bourses d'excellence) à chaque début de trimestre.

→ **Groupes de soutien** constitués d'étudiants boursiers mis en place au trimestre d'automne (septembre) afin d'aider les étudiants qui font des demandes de bourses auprès des organismes subventionnaires.

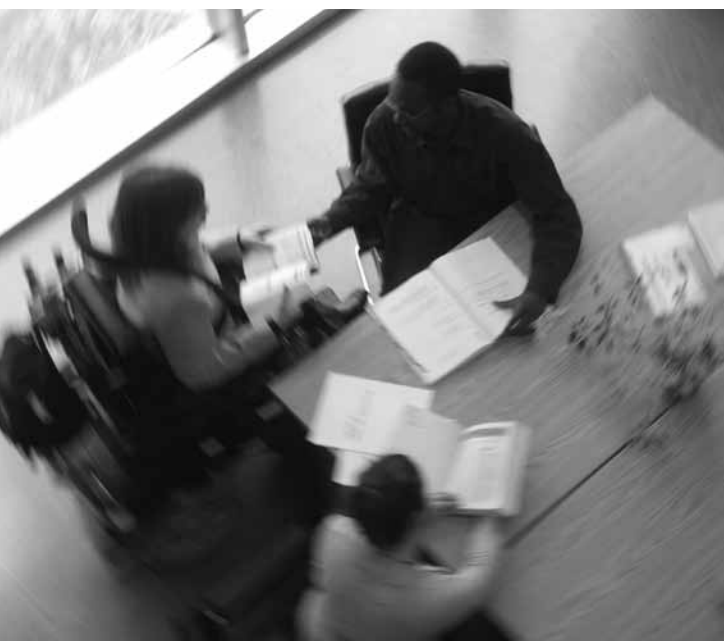
Horaire publié en ligne à compter du mois de septembre :  
[www.bep.uqam.ca](http://www.bep.uqam.ca)

→ **Laboratoire informatique** situé au pavillon J.-A.-DeSève (DS-R503) mis à la disposition des étudiants qui souhaitent remplir en ligne leurs demandes de bourses ou d'aide financière (prêts et bourses).

Horaire et informations :  
[www.vie-etudiante.uqam.ca/laboratoire-informatique.html](http://www.vie-etudiante.uqam.ca/laboratoire-informatique.html)

→ **Réception dans votre boîte de courriel UQAM d'un message vous informant du lancement de concours particuliers.** Pour être assuré de recevoir cette information, munissez-vous simplement d'une adresse de courriel UQAM.

[www.info-courrier.uqam.ca](http://www.info-courrier.uqam.ca)



# L'exemption partielle des droits de scolarité exigés des étudiants étrangers

## ➔ PROGRAMME D'EXEMPTION DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT DU QUÉBEC

- ➔ À l'intention des étudiants étrangers exclusivement
- ➔ Accessible aux étudiants de tous les cycles d'études, inscrits à temps complet

### **Renseignements sur la procédure, les pays admissibles ainsi que le nom de l'organisme responsable de la gestion des exemptions dans les différents pays :**

- ➔ [http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/droits\\_scolarite\\_F-2009.asp](http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/droits_scolarite_F-2009.asp)

En vertu de la réglementation québécoise en matière de droits de scolarité pour les universités et collèges du Québec, les étudiants étrangers sont tenus de payer, en plus des droits réguliers exigés des étudiants québécois, un certain montant forfaitaire.

Aussi, des ententes de coopération et des accords bilatéraux signés entre le gouvernement du Québec, une quarantaine de pays et des organisations internationales, permettent à un nombre défini d'étudiants étrangers d'être exemptés d'une partie des droits de scolarité normalement exigibles. Ces étudiants paient alors les mêmes droits que les étudiants québécois. Ce nombre est déterminé par un quota attribué aux gouvernements et aux organisations internationales signataires d'une entente.

Pour poser votre candidature, vous devez vous adresser directement au ministère de l'Éducation nationale, des Affaires étrangères ou de la Coopération de votre pays. C'est le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec qui confirme le nom des boursiers auprès de chacune des universités québécoises.

Il convient de préciser que plusieurs étudiants étrangers bénéficient automatiquement de la parité des frais de scolarité avec les étudiants québécois et, de fait, n'ont pas de demande à faire pour obtenir une telle exonération.

Pour consulter la liste des catégories visées : [www.vie-etudiante.uqam.ca/aidefinanciere/Pages/etudiantsinternationaux.aspx](http://www.vie-etudiante.uqam.ca/aidefinanciere/Pages/etudiantsinternationaux.aspx)



# Les emplois

## ➔ PROGRAMME ÉTUDES-TRAVAIL

- ➔ Offert aux étudiants des trois cycles d'études
- ➔ À l'intention des étudiants québécois et étrangers
- ➔ On peut obtenir des informations sur cette possibilité d'aide financière auprès des professeurs que l'on connaît et/ou qui effectuent des recherches sur les sujets qui nous intéressent le plus ou de tout groupe ou unité qui pourrait embaucher un étudiant sur le campus

Le programme de subvention études-travail est financé conjointement par les établissements d'enseignement et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. Il a pour objectif de favoriser la poursuite des études en permettant à des étudiants ayant besoin de ressources financières supplémentaires d'obtenir un emploi à temps partiel sur le campus durant l'année scolaire.

Sont admissibles à ce programme :

- ➔ les étudiants de tous les cycles inscrits à temps complet (aux trimestres d'automne et d'hiver) à l'UQAM et qui reçoivent des prêts et bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- ➔ les étudiants étrangers inscrits à temps complet (aux trimestres d'automne et d'hiver) à l'UQAM qui paient des droits de scolarité majorés.

Ne sont pas admissibles :

- ➔ les étudiants étrangers exemptés des droits de scolarité supplémentaires.

La démarche qui permettra à un étudiant de bénéficier de ce programme doit émaner de la personne ou de l'unité qui désire embaucher cet étudiant, soit un professeur, un département, une unité de recherche, une unité administrative, un service ou une association étudiante reconnue ou un groupe d'étudiants agréé de l'UQAM dont la reconnaissance est valide pour l'année en cours. Ce sont ces ressources **uniquement** qui peuvent remplir les formulaires mis à leur disposition en ligne. L'étudiant n'a donc aucune démarche à faire si ce n'est de manifester son intérêt à vouloir travailler auprès de l'une d'elles.

L'emploi doit être disponible sur le campus, pour un maximum de 15 heures par semaine pour les trimestres d'automne et d'hiver et de 35 heures par semaine pour le trimestre d'été. La subvention peut couvrir un maximum de 250 heures par trimestre.

### Renseignements

#### Division de l'Aide financière des Services à la vie étudiante

- ➔ [www.vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere](http://www.vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere)  
ou 514 987-5610

## ➔ ASSISTANT DE RECHERCHE

- ➔ Contrats offerts aux étudiants des trois cycles mais plus souvent aux étudiants de maîtrise et de doctorat
- ➔ À l'intention des étudiants québécois et étrangers

Plusieurs professeurs utilisent une partie des montants de leurs subventions de recherche pour donner des contrats d'assistant de recherche aux étudiants chez qui ils auront remarqué un sens développé de l'initiative, de la communication (autant écrite qu'orale) et de l'autonomie ainsi que des habiletés en recherche.

Ces contrats vous permettent naturellement d'obtenir un soutien financier au cours de vos études, mais également de travailler dans un domaine en lien direct avec votre sujet de recherche. Certaines responsabilités sont par ailleurs très formatrices et représentent un atout inestimable dans votre curriculum vitae. Dans plusieurs cas, les étudiants peuvent publier conjointement avec le professeur des articles scientifiques ou aller présenter les résultats de la recherche dans des colloques ou congrès.

### Renseignements

On s'informe auprès du département, du directeur des études de cycles supérieurs ou encore, plus particulièrement, auprès des professeurs que l'on connaît et/ou qui effectuent des recherches sur les sujets qui nous intéressent le plus.

En 2008-2009, plus de 1 700 étudiants des trois cycles ont été embauchés comme assistants de recherche par les professeurs et groupes de recherche de l'UQAM. Ces étudiants ont reçu près de 5,6 millions de dollars en salaires, distribués comme suit : 1 million aux étudiants de 1<sup>er</sup> cycle, 2,6 millions aux étudiants de 2<sup>e</sup> cycle et 1,9 million aux étudiants de 3<sup>e</sup> cycle.



## ➤ AUXILIAIRE D'ENSEIGNEMENT

- Contrats offerts aux étudiants des trois cycles d'études
- À l'intention des étudiants québécois et étrangers

Tous les départements de l'UQAM offrent des contrats d'auxiliaire d'enseignement (aussi appelé « unité pédagogique d'enseignement » ou U.P.E.). Les mandats généralement confiés aux étudiants consistent à corriger des travaux d'étudiants ou des examens, à surveiller des séances d'examen, à soutenir l'enseignant dans un cours ou à donner des périodes supplémentaires d'encadrement sous forme d'atelier ou de laboratoire aux étudiants de 1<sup>er</sup> cycle.

Vous devez déposer votre dossier de candidature (lettre de présentation et curriculum vitae) à la direction du département ou bien auprès des professeurs. La responsabilité d'embaucher les étudiants relève de la direction du département. Le titulaire d'un cours peut toutefois suggérer à la direction du département une candidature pour un contrat spécifique. Bien entendu, la candidature proposée doit rencontrer les exigences scolaires ou professionnelles du poste.

### Renseignements

On s'informe auprès du département concerné.

En 2008-2009, près de 4,1 millions de dollars ont été alloués à des étudiants pour des tâches d'auxiliaire d'enseignement.

## ➤ MONITEUR DE PROGRAMME

- Contrats offerts aux étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles diplômés d'un programme de 1<sup>er</sup> cycle de l'UQAM
- Les postulants doivent avoir une bonne connaissance de l'UQAM et de ses ressources ainsi qu'un sens de l'écoute, des habiletés de communication orale et la capacité d'entrer facilement en relation avec d'autres étudiants
- La sélection des candidats est sous la responsabilité du directeur de programme de 1<sup>er</sup> cycle ou encore du responsable du monitorat de programme lorsqu'il y en a un

Le monitorat de programme est une formule d'encadrement axée sur l'étudiant et ses apprentissages, où des étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles sont choisis comme moniteurs. Le travail des moniteurs de programme s'étend sur l'ensemble d'un trimestre et concerne tant les aspects particuliers d'un cours que les aspects plus généraux reliés à l'articulation des cours entre eux, au cheminement, aux objectifs du programme, etc.

Les moniteurs de programme assistent donc les étudiants de première année de baccalauréat dans la réalisation des apprentissages de tous les cours d'un trimestre; ils repèrent les étudiants en difficulté et interviennent rapidement auprès d'eux, référant ceux qui éproueraient des problèmes particuliers aux services appropriés. En plus d'offrir un revenu de supplément, un contrat de moniteur de programme apporte une expérience non-négligeable à l'étudiant et bonifie d'autant son curriculum vitae.

### Renseignements

Les étudiants intéressés à être moniteurs doivent se présenter au responsable du programme de 1<sup>er</sup> cycle dont ils sont diplômés.

## ➔ CHARGÉ DE COURS

- ➔ Contrats réservés aux étudiants du doctorat (et des étudiants de maîtrise particulièrement avancés dans leur programme et qui étudient dans une discipline où il n'existe pas de doctorat à l'UQAM)
- ➔ À l'intention des étudiants québécois et étrangers

Soucieuse d'offrir aux étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles des expériences d'enseignement enrichissantes et rémunératrices, l'UQAM s'est dotée d'une politique qui réserve à ces étudiants jusqu'à 8 % des charges de cours non assurées par des professeurs réguliers pour chacun des départements. La plupart de ces charges de cours sont allouées à des étudiants de doctorat qui assument alors l'ensemble des responsabilités et des exigences du cours.

Les étudiants de doctorat (ou ceux avancés dans leur maîtrise advenant le cas des disciplines où il n'y a pas de doctorat) peuvent présenter leur dossier de candidature à la direction du programme d'études supérieures et du département.

Ces charges de cours offrent un revenu intéressant (de **6 518 \$ à 6 748 \$** par charge de cours à l'automne 2008, selon le niveau de formation de l'étudiant). Elles permettent aux étudiants intéressés par l'enseignement universitaire ou collégial d'acquérir une expérience et des compétences particulièrement intéressantes pour leur carrière.

### Renseignements

On s'informe auprès du département concerné.

**En 2008-2009, plus de 140 charges de cours ont été assumées par des étudiants, pour un montant en salaires de 816 305 \$.**

## ➔ LES AUTRES EMPLOIS (SUR LE CAMPUS ET HORS CAMPUS)

D'autres sources de revenus sont également disponibles pour les étudiants de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat de l'UQAM. Certains programmes et départements embauchent par exemple des étudiants pour les assister dans l'organisation de colloques ou pour faire du « monitorat » (un programme de parrainage destiné à améliorer l'encadrement des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle, tout en assurant un soutien financier aux étudiants de fin de baccalauréat et de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles). Par ailleurs, divers services qui relèvent ou non des budgets de l'UQAM permettent à plusieurs étudiants d'obtenir un emploi sur le campus (bibliothèques, services de restauration, cafés étudiants, etc.).

### Renseignements

- ➔ [www.vie-etudiante.uqam.ca](http://www.vie-etudiante.uqam.ca)

À l'initiative des Services à la vie étudiante, une banque d'emplois regroupant toutes les offres transmises par les employeurs intéressés à recruter des étudiants de l'UQAM est accessible en ligne. Elle est réservée aux étudiants de l'UQAM et aux diplômés de moins d'une année.

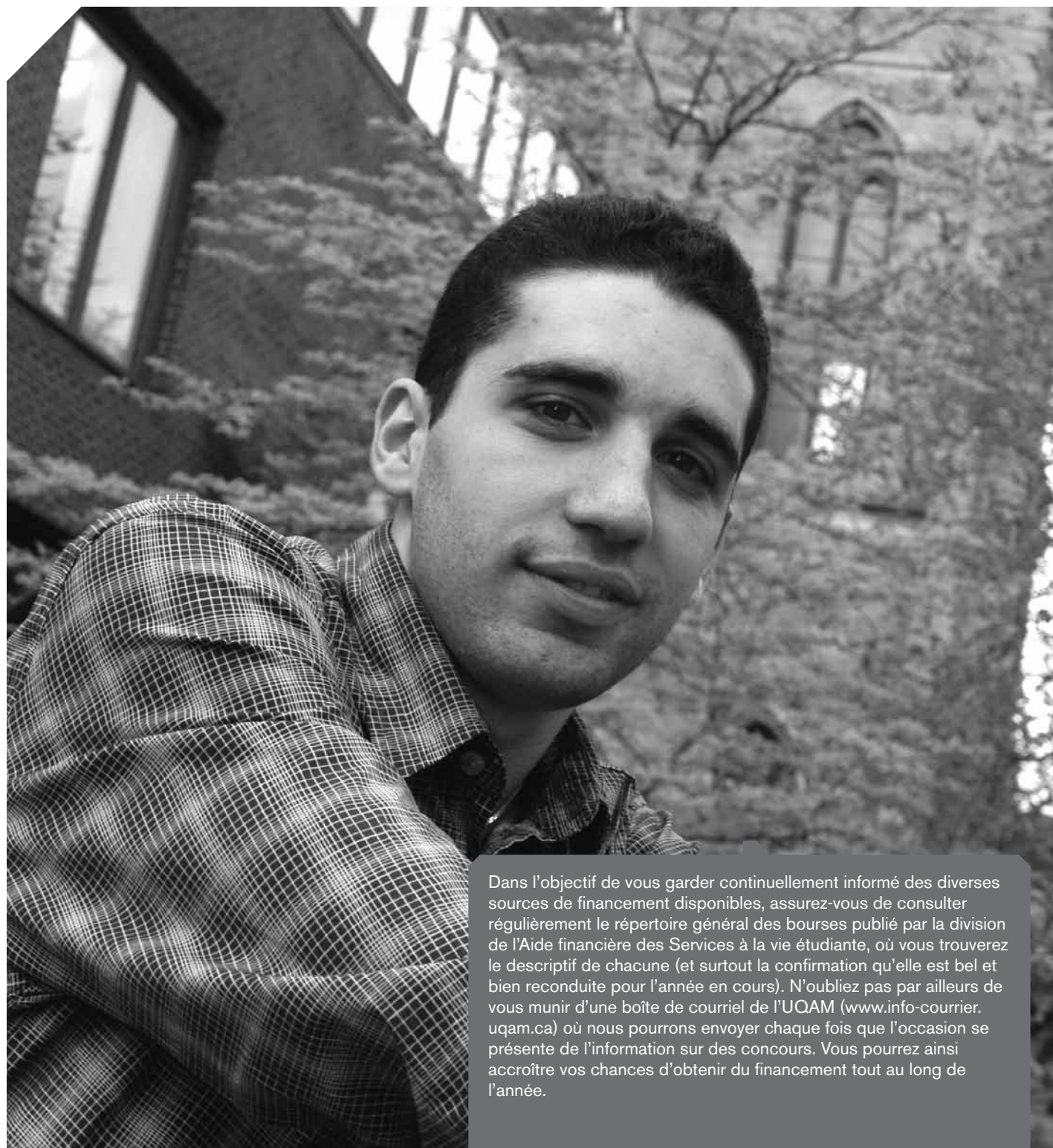
Les étudiants étrangers, qui n'avaient auparavant le droit de travailler que sur le campus, peuvent désormais, dès qu'ils ont complété six mois d'études à temps complet au Québec, travailler hors campus (sous réserve de demeurer étudiant à temps complet, entre autres conditions). Afin de les soutenir dans leurs démarches pour travailler hors campus, le Service d'accueil des étudiants internationaux de l'UQAM offre des rencontres d'information à ce sujet (obligatoires pour tous les étudiants qui souhaitent bénéficier de cette nouvelle opportunité).

### Renseignements

- ➔ [www.vie-etudiante.uqam.ca](http://www.vie-etudiante.uqam.ca)  
ou 514 987-3579

À l'UQAM, il nous importe de vous offrir les moyens de vous concentrer sur vos études et vos recherches. Il nous importe également de vous faire bénéficier des diverses expériences qui sont liées tant aux démarches requises pour obtenir un financement (préparation du dossier, de la lettre d'intention, demande de références, etc.) qu'aux résultats de ces démarches (séjour à l'étranger, monitorats, charges de cours, implication dans un regroupement de recherche, etc.) et aux suivis qui, le cas échéant, en découlent (rapport d'activités). Si le soutien financier vous assure de mener à bien vos études, il vous permet parallèlement d'enrichir votre curriculum vitae.

Nous espérons que ce document vous sera utile et qu'il vous aidera à réaliser votre projet d'études dans les meilleures circonstances possibles.



Dans l'objectif de vous garder continuellement informé des diverses sources de financement disponibles, assurez-vous de consulter régulièrement le répertoire général des bourses publié par la division de l'Aide financière des Services à la vie étudiante, où vous trouverez le descriptif de chacune (et surtout la confirmation qu'elle est bel et bien reconduite pour l'année en cours). N'oubliez pas par ailleurs de vous munir d'une boîte de courriel de l'UQAM ([www.info-courrier.uqam.ca](http://www.info-courrier.uqam.ca)) où nous pourrions envoyer chaque fois que l'occasion se présente de l'information sur des concours. Vous pourrez ainsi accroître vos chances d'obtenir du financement tout au long de l'année.

# [www.vie-etudiante.uqam.ca](http://www.vie-etudiante.uqam.ca)